



## BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT MARTIN DU VIEUX BELLÊME-N° 15 juin 2014

### Sommaire

Mot du Maire

Conseil Municipal

Commissions communales

Vie de la Commune

C.D.C

Economie locale

Histoire

Expression libre

État civil

Agenda

Informations pratiques

Lors des élections municipales de mars dernier, nous nous sommes engagés à écouter, dialoguer et communiquer avec vous.

La présence de l'équipe municipale « sur le terrain » et la pérennisation de votre bulletin municipal, auquel vous êtes très attachés, nous permettront ensemble, nous en sommes persuadés, de continuer à développer et à faire vivre l'histoire de Saint-Martin.

Votre journal, édité à cadence semestrielle, sera, comme précédemment et pour en limiter son coût, conçu, réalisé, imprimé et distribué par vos élus et le secrétariat de la mairie.

L'Equipe du Conseil Municipal,

### Le mot du Maire

Je tiens tout d'abord à vous remercier, vous, les Saint-Martinois pour votre participation très active aux Elections Municipales des 24 et 30 Mars dernier (plus de 73% de participation).

Je souhaite aussi et surtout vous remercier pour la confiance que vous avez accordée aux 15 nouveaux élus. Vous trouverez d'ailleurs dans ce journal, une présentation détaillée de votre nouveau Conseil Municipal.

Dès l'installation du nouveau Conseil, nous nous sommes mis au travail avec notamment :

- la prise de connaissance de tous les dossiers en cours. A cet égard, je tiens tout particulièrement à remercier la gestion précédente pour la qualité des différents dossiers que nous avons trouvés.
- la constitution et l'installation des différentes commissions communales,
- la désignation des Délégués au sein de la Communauté de Commune du Pays Bellêmois
- les premières décisions prises lors des réunions des 5 Avril et 24 Avril (nomination du Maire, du nombre des adjoints et de leur nomination, du montant des indemnités.....).

Je puis vous assurer que le Conseil Municipal travaillera ensemble, comme il s'y est engagé, à tenir tous les engagements pris pour répondre à vos besoins et à vos attentes.

Nos premières priorités ont été fixées :

- Achèvement de l'enfouissement des Réseaux aux Tilleuls
- Renforcement de la sécurité dans le Bourg et à la Bruyère.
- Plan de Fleurissement de la Commune
- La possibilité et/ou l'amélioration d'accès au Haut Débit.
- la poursuite d'une bonne gestion du cimetière.

C'est, avec vous, que nous puiserons nos forces pour continuer à développer Saint-Martin et le Pays Bellêmois avec le souci permanent de maintenir un bon équilibre budgétaire.

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que mon équipe et moi-même avons désormais le devoir d'y satisfaire.

Votre Maire  
Serge Cailly,

## VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



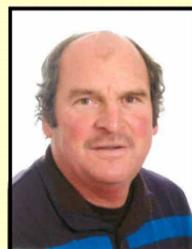
Serge CAILLY,  
Maire, 62 ans  
retraité



Jean-Jacques BLATRIX  
1er adjoint, 60 ans,  
retraité



Dominique FRÉTARD  
2ème adjoint, 53 ans  
Agent technique



Denis BLONDEAU  
3ème adjoint, 59 ans,  
Agent Conseil Général



Claudine ROTTIER  
4ème adjointe, 60 ans,  
retraitée



Stéphane LETOURNEUR  
Conseiller, 42 ans  
Agent hospitalier



Christophe MOULIN  
Conseiller, 28 ans  
Entrepreneur de travaux



Thierry GUÉRIN  
Conseiller, 58 ans  
Directeur commercial



Christelle MAUTHÉ  
Conseillère, 42 ans  
Secrétaire comptable



Florence EMAURY  
Conseillère, 29 ans  
Conseillère clientèle



Dominique NOËL  
Conseillère, 57 ans  
Agent de la Poste



Jean-Marc LEGROS  
Conseiller, 44 ans  
Enseignant



Pierre-Yves BOULAY  
Conseiller, 23 ans  
Technicien agricole



Françoise BELLIARD  
Conseillère, 53 ans  
Ambulancière



Denis VALLÉE  
Conseiller, 48 ans  
Cadre technique

### Fonctions des adjoints au sein de conseil municipal

M. Jean-Jacques **BLATRIX** : Remplacement du maire lors de ses absences, responsable de la commission info-com, délégué communautaire à la CDC

M. Dominique **FRÉTARD** : Responsable de la commission travaux, délégué communautaire à la CDC

M. Denis **BLONDEAU** : Responsable de la commission voirie, délégué communautaire à la CDC

Mme Claudine **ROTTIER** : Responsable de la commission fleurissement et organisation des évènements communaux, représentante du conseil municipal au sein des réunions du comité des fêtes, remplacement du maire lors de ses absences

### LES COMMISSIONS COMMUNALES

**FINANCES** : Serge CAILLY, Christophe MOULIN, Françoise BELLIARD, Florence EMAURY, Thierry GUERIN.

**VOIRIE / CHEMIN** : Denis BLONDEAU, Serge CAILLY, Jean-Marc LEGROS, Pierre-Yves BOULAY, Florence EMAURY.

**TRAVAUX** : Dominique FRÉTARD, Stéphane LETOURNEUR, Jean-Jacques BLATRIX, Dominique NOËL, Thierry GUÉRIN, Florence EMAURY.

**COMMISSION D'APPELS D'OFFRES** :

Titulaires : Jean-Jacques BLATRIX, Serge CAILLY, Jean-Marc LEGROS.

Suppléants : Denis BLONDEAU, Thierry GUÉRIN, Claudine ROTTIER.

**FLEURISSEMENT** : Claudine ROTTIER, Christelle MAUTHÉ, Denis VALLÉE.

**COMMUNICATION ET INFORMATION** : Jean-Jacques BLATRIX, Serge CAILLY, Claudine ROTTIER, Dominique FRÉTARD, Denis BLONDEAU, Thierry GUÉRIN, Florence EMAURY.

## LA VIE DE LA COMMUNE

### Les décisions du Conseil Municipal

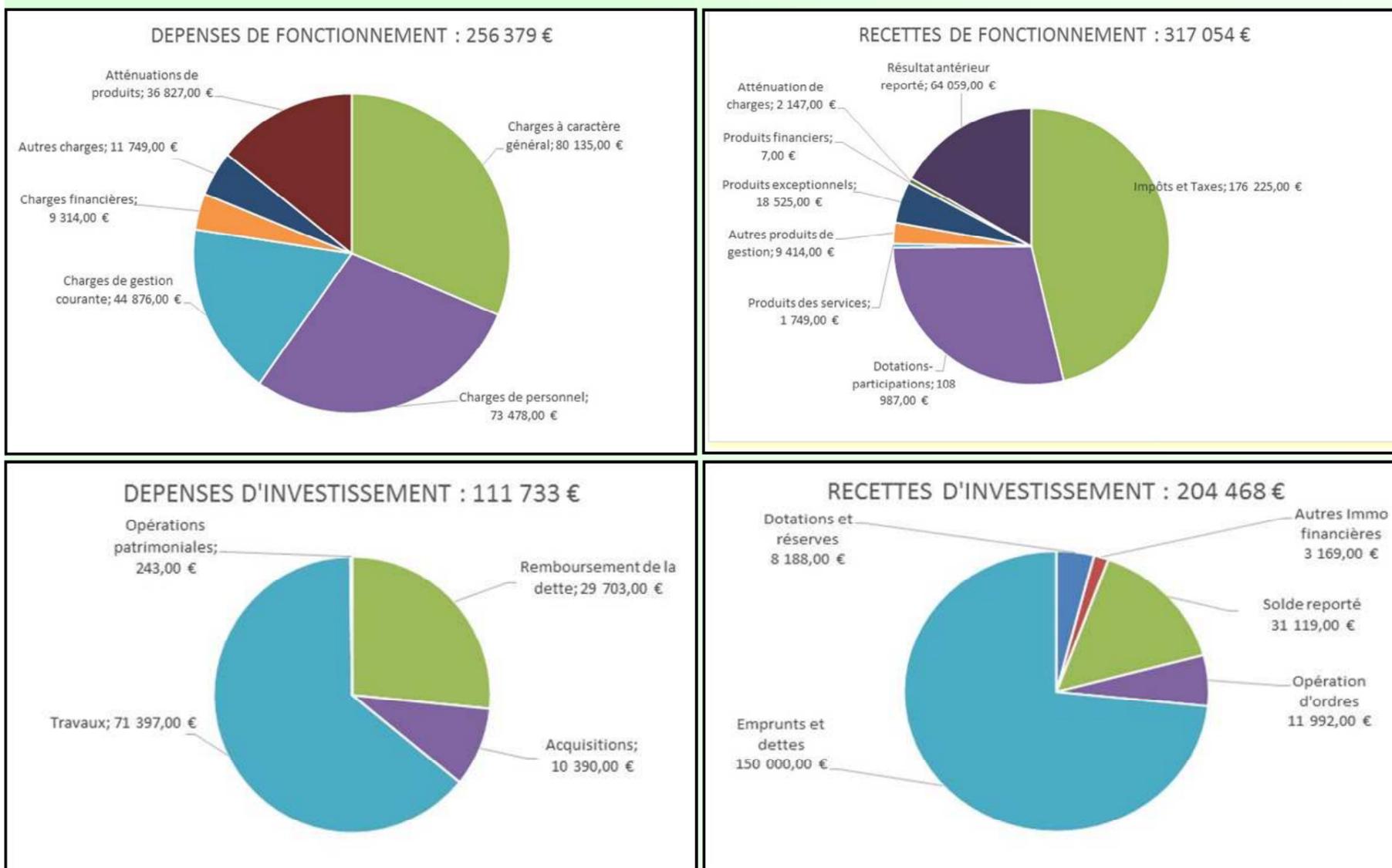
#### Séance du 5 Avril 2014

- Le nouveau Conseil a été installé.
- Deux candidats au poste de Maire se sont présentés : Denis VALLEE et Serge CAILLY
- Serge CAILLY est élu Maire par 10 voix contre 5
- Le Conseil fixe à 4 le nombre d'Adjoints
- Sont élus : Jean-Jacques BLATRIX 1er adjoint, Dominique FRETARD, 2<sup>ème</sup> adjoint, Denis BLONDEAU ,3<sup>ème</sup> adjoint et Claudine ROTTIER ,4<sup>ème</sup> adjoint.

#### Séance du 24 Avril 2014

- Le Conseil Municipal a fixé comme suit les indemnités de fonction :  
 Maire : 21% du montant de référence (maxi 31%) soit 9579,70 Euros par an.  
 Adjoints : 8,25% de l'indice de référence soit 3.763,45 Euros par an  
 Soit un total de 24632,50 Euros par an soit une économie de 1825,70 Euros par an pour la Commune par rapport aux dernières années de gestion de la précédente équipe.
- Le Conseil Municipal a validé les fiches de fonction des Adjoints (cf présentation du Conseil Municipal).
- Le Conseil a entériné le plan « Fleurissement » présenté par Claudine ROTTIER
- Le Conseil a validé la désignation des Délégués aux Commissions Communales et aux Syndicats Intercommunaux.

### Point sur les finances de la commune



**Endettement : 270 000 €**

**Capacité d'autofinancement net : 42 722 €**

**Ratio d'endettement de 3,7 années de capacité d'autofinancement brut**

## La Voirie

### 1. Les travaux de voirie

Le fauchage des bernes, l'élagage des talus et des haies sont à la charge de notre Commune

En revanche, l'entretien des chaussées curage de fossés sur les voies communales et des chemins ruraux goudronnés est de la compétence de la Communauté de Commune du Pays Bellêmois qui ne dispose que d'un budget limité.

Pour notre Commune et pour 2014, la Communauté de Commune prendra en charge les réparations de chaussée et curage de fossés des chemins suivants :

- Voieries de Vaudron, Goufard, l'Aunay Molier et le Coutelier.

### 2. Lotissement des Tilleuls

L'effacement des réseaux est bien avancé, les tranchées pour les câbles sont terminées et rebouchées. Les branchements électriques et télécom chez les riverains sont effectués.

Les petites dégradations pour passer du trottoir aux maisons d'habitation ont été repris par l'entreprise.

Le 16 mai les fils électriques ont été enlevés. Les lampadaires ont été posés à partir du 19 mai. Les poteaux seront coupés première quinzaine de Juin.

L'ancienne municipalité a voté un budget supplémentaire pour raccorder les bordures du côté de la gare avec la route départementale R D 310, finir également les bordures du trottoir de Monsieur Legout et faire le revêtement des trottoirs côté gauche en allant vers la gare.

L'entreprise Triffault est chargée de réaliser ces travaux comme ceux relatifs au revêtement des trottoirs côté droit et gauche ainsi que la place où les matériaux et le matériel ont été entreposés. L'ensemble de ces travaux seront effectués pendant la deuxième quinzaine de juin.

Le revêtement des trottoirs et de la place seront ainsi repris dans la totalité en bicouche avec un gravillonnage en 2/4.

La réception des travaux aura lieu le vendredi 11 juillet.



Le montant définitif du marché des Tilleuls s'élève à 126.866,49 TTC - reste à payer à ce jour 52.383,83 TTC auquel il convient d'ajouter 8400 Euros de frais de maîtrise d'œuvre. Rappelons que notre Commune a souscrit en 2013 un emprunt de 150.000 Euros pour réaliser ces travaux, emprunt totalement décaissé. La situation de trésorerie de la Commune doit donc être diminuée de ces montants comme de celui du budget supplémentaire de 14.850 Euros TTC voté par l'ancienne municipalité pour harmoniser l'ensemble du site des Tilleuls en procédant notamment à la réfection du trottoir non concerné par l'effacement des réseaux.

Comme il est écrit ci-dessus, le procès verbal de réception de l'ensemble des travaux se tiendra aux Tilleuls le 11 Juillet .

Denis BLONDEAU

## LES TRAVAUX :

**Pour la Sécurité, plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises :**

- Installation d'extincteurs dans la Salle des Mariages, Salle des Anciens et dans l'Atelier
- Remise en état du poteau à incendie situé à La Blanchardière

**Pour le Cimetière :**

Nous poursuivons le travail réalisé par le précédent Conseil relatif à l'affichage de 178 tombes à relever et à la recherche de leurs propriétaires. Nous avons ainsi décidé :

- ☞ de relever 20 à 25 tombes par an
- ☞ De créer un nouvel ossuaire
- ☞ D'étudier la création d'un «jardin des souvenirs»

**Pour l'Eglise :**

Après l'installation en mars dernier d'une nouvelle centrale Opus 4 cloches, l'entreprise Bodet a changé le 16 mai l'axe et les aiguilles de l'horloge de notre clocher.

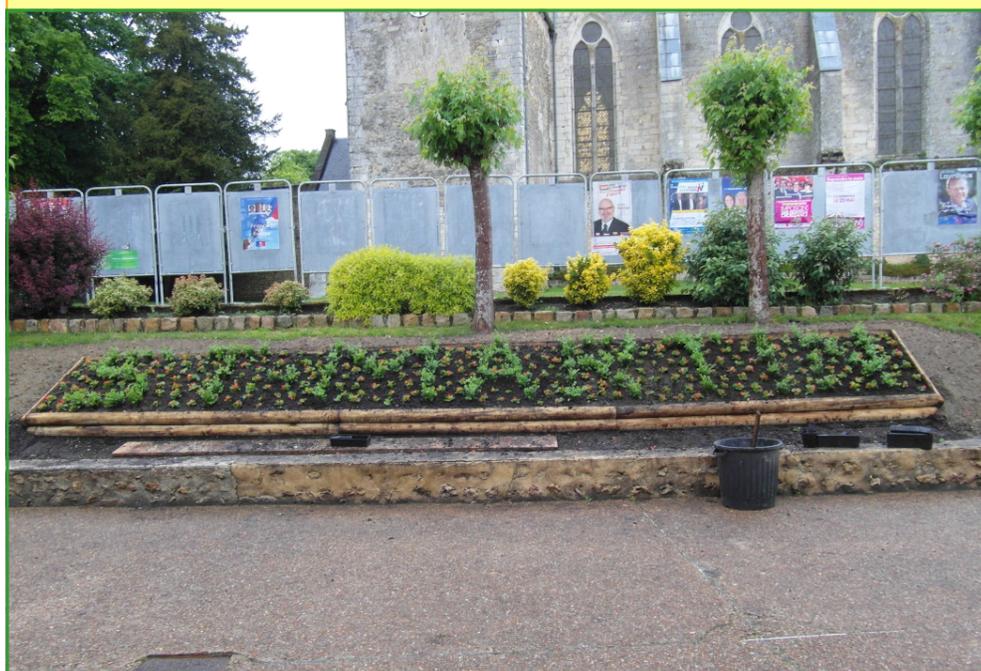
Il est 9H et notre très belle église va pouvoir à nouveau compter le temps qui passe

Dominique Frétard



## Le Fleurissement

### DITES le avec des fleurs



Les espaces vert et le fleurissement donnent l'image dynamique d'une commune. Ils sont aussi un facteur de développement touristique tout en améliorant notre qualité de vie.

Comme vous-avez pu le constater :

☞ les parterres devant notre Eglise ont été modifiés



et vous pouvez désormais lire « SAINT-MARTIN » et « BIENVENUE »

☞ Deux bacs à fleurs ont été installés à la Bruyère et deux à Sèche-Terre, trois l'avaient été au lotissement des Tilleuls début mars

Par ailleurs, un concours des Communes et des Maisons Fleuries va être organisé début juillet. Aussi, nous vous demandons d'y participer très largement en contribuant au fleurissement de votre maison, balcons et fenêtres. Ce sera le meilleur encouragement de votre part.

Claudine ROTTIER

#### LE BAS DEBIT N'EST PAS UN CHOIX



#### INFORMEZ-NOUS DE VOS DIFFICULTÉS

Comme vous le savez, la technologie ADSL est utilisée pour une connexion efficace et rapide à Internet, une majorité d'entre nous utilise le haut débit.

Cependant l'ADSL ne couvre pas la totalité de notre commune. Les habitations **non éligibles** à l'ADSL peuvent seulement accéder au **BAS DEBIT**, ce système fonctionne avec des difficultés pour émettre ou recevoir des documents (lenteur, déconnexion).

Le Conseil Général de l'Orne a incité les personnes non desservies à mettre en place des alternatives à cette situation (satellite), et il s'avère que ces équipements n'apportent pas le service attendu.

Par ailleurs, l'absence de réseau téléphonique à certains endroits empêche également l'utilisation d'Internet sur le portable.

Aujourd'hui, de nombreuses démarches administratives s'effectuent également en ligne avec internet d'où la nécessité de connexions rapides et donc du Haut Débit.

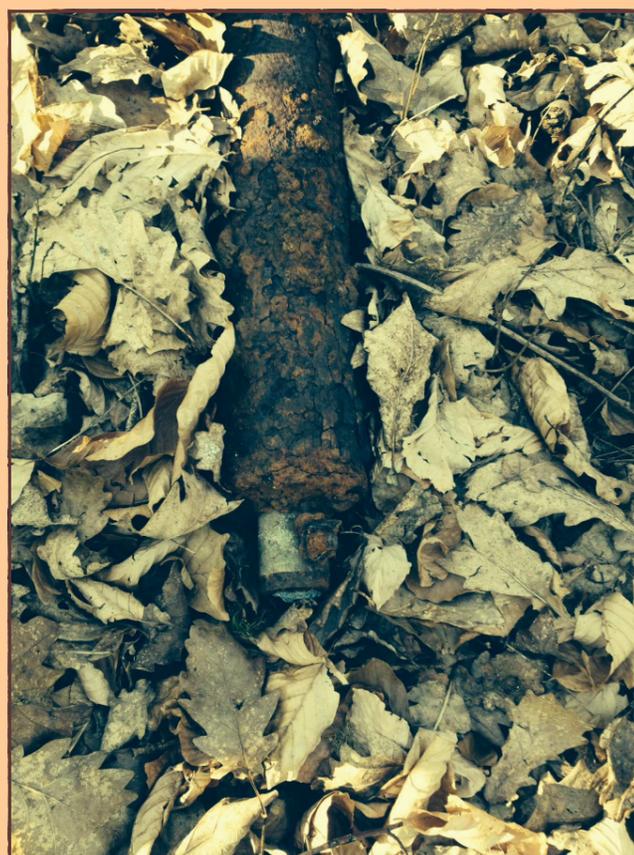
Très conscients des problèmes actuels de réception du haut débit dans certaines parties de notre commune, nous avons décidé de recenser vos besoins. Aussi, nous vous invitons à contacter votre mairie pour nous faire part de vos observations et de vos difficultés.

Nous vous remercions par avance de votre aide qui nous sera précieuse pour obtenir une évaluation précise du nombre d'habitants de Saint-Martin éprouvant des difficultés pour accéder au Haut Débit.

Christelle MAUTHÉ

Deux promeneurs ont découvert un obus au-dessus de la Rue belle Fontaine. Périmètre aussitôt sécurisé avec l'aide de la Gendarmerie.

Le service du déminage à fait exploser l'engin. Merci aux promeneurs pour leur civisme



## Communauté de Communes (C.D.C)

### Décisions du Conseil Communautaire

#### Séance du 11 avril :

Le nouveau conseil a été installé. Il est constitué de 35 délégués titulaires et 9 délégués suppléants.

Notre commune est représentée par Serge Cailly, Jean-Jacques Blatrix, Denis Blondeau et Dominique Frétard.

Monsieur Jean-François De Caffarelli a été élu président du Conseil par 17 voix, Monsieur Olivier Voisin a obtenu 15 voix, 1 blanc et 2 nuls.

Le conseil a fixé à 7 le nombre des Vices Présidents.

M. Daniel Chemin : 1er vice président chargé des finances-ressources humaines et mutualisations et ordures ménagères. **Représentant de votre commune : Serge Cailly**

M. Guy Suzanne : 2ème vice président chargé des écoles-enfance-jeunesse. **Représentant de votre commune : Dominique Frétard**

Mme Mireille Cosse : 3ème vice présidente chargée du social-santé et logement. **Représentant de votre commune : Denis Blondeau**

M. Didier Fiocca : 4ème vice président chargé du développement économique. **Représentant de votre commune : Serge Cailly**

M. Pierre Ménager : 5ème vice président chargé de la Voirie et de l'environnement. **Représentant de votre commune : Denis Blondeau**

M. Daniel Jean : 6ème vice président chargé du tourisme et de la communication. **Représentant de votre commune : Jean-Jacques Blatrix**

M. Michel Hérouin : 7ème vice président chargé des travaux et équipements. **Représentant de votre commune : Dominique Frétard et Christophe Moulin.**

Autres commissions et syndicats : **Représentants de votre commune :**

Commission d'appel d'offres : **Jean-Jacques Blatrix et Serge Cailly**

Parc Naturel du Perche : **Serge Cailly**

SIDTP : **Pierre-Yves Boulay (titulaire) et Jean-Jacques Blatrix (suppléant)**

SMIRTOM : **Jean-Jacques Blatrix et Serge Cailly**

## Economie Locale

### UN PHOTOGRAPHE À ST-MARTIN-DU-VIEUX-BELLÊME

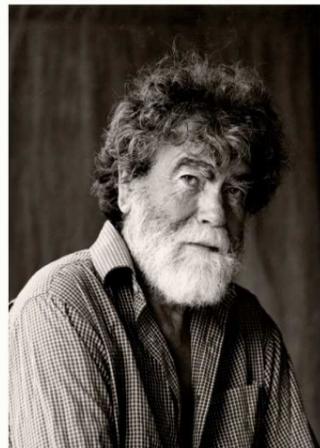


En 1996, Muriel et Christian Vallée ont mis leur expérience de trente années sur les plateaux cinématographiques, avec les plus grands réalisateurs, dans la promotion des entreprises. Puis, en 2012, Christian a agrandi son studio de prises de vue de Saint-Martin pour réaliser des portraits d'art en clair-obscur, en utilisant la lumière cinéma des années 1930, dans la lignée du célèbre Studio Harcourt parisien. Il serait heureux de vous y accueillir.

Le Prix de la meilleure photo professionnelle européenne de l'année 2008 lui a été décerné, catégorie « publicité », et de l'année 2009, catégorie « Nature et Environnement », par l'Agence pour la promotion de la Photographie professionnelle. Nominé en 2014 par la Chambre des Métiers de l'Orne pour « l'Artisan de l'Année 2013 ».

Christian a collaboré à plusieurs livres, dont « Le Pays de Perche » (Concept Image) et « Dimanche à Cuba » (La Martinière) avec l'écrivain Julien Cendres.

### VOTRE PORTRAIT PRESTIGE



## Histoire

### SAINT-LOUIS 25 AVRIL 1214 - 25 AVRIL 2014

A l'occasion du 800<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Saint-Louis, plusieurs manifestations seront organisées conjointement par Bellême et Saint-Martin les 30 et 31 Août.

Le Samedi soir 30 août, une manifestation aura lieu dans la soirée dans l'Eglise de St Martin (Historique - conférence ...)

Le Dimanche matin une messe en plein-air aura lieu à la Croix Feue Reine

Louis IX plus connu sous le nom de Saint Louis depuis sa canonisation par l'Eglise Catholique en 1297, est très probablement né à Poissy le 25 Avril 1214 et mort à Tunis le 25 Août 1270. Considéré comme un saint de son vivant, il est le 44<sup>ème</sup> Roi de France, pays sur lequel, il règne pendant plus de 43 ans. Aîné des membres survivants de sa fratrie, il hérite de la couronne à la mort de son père alors qu'il n'est âgé que de 12 ans. Il est alors sacré le 29 novembre 1226 en la Cathédrale de Reims, mais c'est la reine mère, Blanche de Castille, qui, conformément au testament de Louis VIII, exerce la régence du royaume jusqu'à la majorité du monarque.

C'est en 1229 que notre Commune est concernée par la révolte fomentée contre la régente et le jeune Roi.

C'est, en effet, ici qu'en 1229, Blanche de Castille régente du roi Saint-Louis fait le siège de Bellême contre Pierre de DREUX qui a tenté de s'approprier le comté du Perche. La bataille est remportée par Blanche de Castille et le Perche est rattaché au Royaume de France.

Le site de la CROIX FEUE REINE situé sur notre Commune, a été classé en 1932. Ce site est un lieu historique incontournable dans le Perche.

La croix actuelle date de 1855 mais se situe à l'exact emplacement de la première croix érigée par les habitants à la mort de Blanche de Castille en 1252.



## Expression libre

### Connaissez-vous Serge Duval?

Il enseigne la musique à Saint Martin depuis plus de vingt ans .Il pratique le clavier, le piano, le synthétiseur, l'orgue, l'accordéon. Son père lui a confié un "piano à bretelles" dès l'âge de 5 ans ou un" piano du pauvre" si vous préférez...

Depuis ce jour, la musique ne va pas le lâcher. Savez-vous tout ce que l'on peut faire avec un accordéon : accompagner un (e) chanteur (se), jouer dans un orchestre ou une harmonie, ou en soliste. Intégrer une formation de jazz, reprendre les grands standards d'Ennio Morricone ou de Claude Bolling, Beethoven ou Mozart à l'accordéon? C'est possible !

Oui, on peut tout jouer à l'accordéon et y prendre un vif plaisir.

A condition d'avoir un bon professeur, Serge Duval en est un. Il initie les petits enfants dès l'âge de 4 ou 5 ans et il n'y a pas de limite d'âge. Il leur fait aimer et pratiquer la musique. Toutes les musiques. Avec lui le solfège est un jeu d'enfant. Psychologie et pédagogie sont les maîtres-mots de son enseignement.

Contact: 02.43.97.60.94 LE VENDREDI APRES MIDI A SAINT MARTIN

Mme Montplaisir

## État civil

### Décès

11 février : Roger PAPILLON (79 ans)

7 mars : Monique BONHOMME épouse BOTHINEAU (62 ans)

25 mars : Anne-Marie POUSSIER épouse GRAINDORGE (95 ans)

### Mariage

1er mars : Jean-Michel LEMARECHAL et Marjorie VITIS

## Agenda

15 juin 2014 : fête communale

15 juin : inauguration de l'arbre des naissances à 11h30 derrière le stade

20 juin : remise des dictionnaires pour les enfants passant en 6ème

22 juin : Fête de la musique à la salle des mariages à 11h00 apéritif musical

11 novembre : Repas des Anciens dans la salle des mariages

## Informations pratiques

### Location de la salle

#### Habitants de la commune

1 jour	120 euros
2 jours	180 euros

#### Habitants hors commune

1 jour	160 euros
2 jours	240 euros

### Horaire déchetterie

L'espace propriété de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf dimanches et jours fériés

### Horaire déchetterie Colonard

La déchetterie est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 9h - 12h à 14h-18h sauf dimanches et jours fériés

### Cimetière

#### Concession :

50 ans : 125 €

#### Colombarium :

15 ans est à 220 euros

30 ans est à 400 euros

Il faut ajouter 30 € d'ouverture de case.  
Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de la mairie.

## NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

☞ faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

☞ Vous inscrire sur la liste électorale munis :

Du livret de famille ou d'une carte d'identité

### Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée. Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.

### Les brèves

☞ M. BELLANGER Roger a été élu délégué du Syndicat de l'Energie de l'Orne (SE61)



### Mairie horaires

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mercredi et Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 14h00 à 17h00

Tél. 02 33 73 03 05—Fax. 02 33 25 97 09

[mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr](mailto:mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr)

Vous êtes branchés Internet ?

Si vous souhaitez recevoir, par courriel, **les bulletins**, ainsi que les dates et **les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal**, puis **les comptes rendus** de ces réunions, communiquez votre adresse de courriel à l'attention du secrétariat [mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr](mailto:mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr)

**Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont affichés et consultables en mairie.**

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.